



ENTREPRISE

Agence n° : 9203

EI MME TANNE FLORE

Agent général exclusif MMA

N° ORIAS 07010696 www.orias.fr

5 RUE DE MAUREPAS

92500 RUEIL MALMAISON

Tél 0147515627

agence.mma.fr/rueil-malmaison/

cabinet.tanne@mma.fr

ouvert du Lundi au Vendredi

de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA ASSOCIATION

ASSOC VERSAILLES BOXE FRANCAISE
CHEZ VERSAILLES ASSOCIATIONS
2 B PLACE DE TOURAINE
78000 VERSAILLES



L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD SA

certifie que : ASSOC VERSAILLES BOXE FRANCAISE

a souscrit le contrat d'assurance MMA ASSOCIATION n° 145454896

Les tableaux des garanties et franchises souscrites figurent dans les pages suivantes.

AM56 - (1/2023)

PRM035VXXHP 2024/05/23 15:44:10



MMA IARD Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 126

Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

MMA IARD

Société anonyme, au capital de 537 052 368 € entièrement versé
RCS Le Mans 440 048 882

MMA Vie Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 118

MMA VIE

Société anonyme, au capital de 144 386 938 € entièrement versé
RCS Le Mans 440 042 174

IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

RESPONSABILITE CIVILE VIE ASSOCIATIVE

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Responsabilité civile avant livraison (ou durant l'exécution d'une prestation de service)		
1) Tous dommages confondus dont :	8 000 000 EUR (4)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs		
. Dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur	Sans limitation de somme	
. Dommages corporels et immatériels consécutifs causés à vos préposés et résultant de votre faute inexcusable	3 500 000 EUR (4)(2)	Néant
. Dommages corporels résultant d'une autre cause	8 000 000 EUR (4)	
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 110 000 EUR	200 EUR
c. Vol ou escroquerie commis par vos préposés hors de votre établissement	68 100 EUR	200 EUR
d. Dommages subis par les biens confiés	437 000 EUR	
e. Dommages subis par un véhicule confié par un client		
f. Dommages immatériels non consécutifs	Non garanti	
B. Responsabilité civile après livraison hors Etats-Unis d'Amérique / Canada		
1) Tous dommages confondus dont :	6 220 000 EUR (2)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs à ceux-ci	6 220 000 EUR (2)	Néant
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 110 000 EUR (2)	
c. Frais de dépose et de repose des produits fournis	437 000 EUR	200 EUR
d. Frais de retrait de produits livrés		
e. Dommages immatériels non consécutifs	Non garanti	
C. Responsabilité civile des dirigeants	145 000 EUR (2)	200 EUR

(2) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(4) Ce montant n'est pas indexé.

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA ASSOCIATION

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Responsabilité civile Atteintes à l'environnement accidentelle se produisant dans l'enceinte d'un établissement de l'assuré (4) dont frais d'urgence	583 000 EUR (1) 58 300 EUR	200 EUR
B. Préjudice écologique	437 000 EUR	
C. Pertes pécuniaires environnementales dont :	437 000 EUR (1)	
1) Responsabilité environnementale	145 000 EUR	
2) Frais de dépollution des sols et des eaux	145 000 EUR	
3) Frais de dépollution des biens immobiliers et des biens mobiliers	145 000 EUR	

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(4) En cas d'atteinte à l'environnement survenue du fait de la livraison d'un produit ou de l'exécution d'une prestation défectueuse (en dehors de l'établissement de l'assuré), les montants de garanties applicables sont ceux prévus aux titres « RC Exploitation » ou « RC Professionnelle ».

Ce contrat garantit :

- dans le cadre de l'exploitation d'un établissement mentionné à l'article L. 322-2 du code du sport, la responsabilité civile de l'assuré, celles des enseignants mentionnés à l'article L.212-1 du code du sport et de tout préposé, ainsi que des personnes habituellement ou occasionnellement admises dans l'établissement pour y exercer les activités qui y sont enseignées soit :

Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L 321-7 du Code du sport et l'article 6 du Décret n° 93-392 du 18 mars 1993.

- la responsabilité civile liée à la vie associative du fait des dommages causés :
 - aux tiers, y compris les adhérents et aides bénévoles,
 - aux biens pris en location ou empruntés soit de manière non répétitive pour des périodes n'excédant pas 30 jours, soit de manière répétitive à raison au maximum de 24 heures par semaine ou de 48 heures consécutives ou non par mois,

Article L321-4 du Code du sport

Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Défense pénale et recours suite à accident	38 900 EUR	Néant
B. Défense pénale des dirigeants	38 900 EUR	Néant

AM56 - (1/2023)

PRM035VXXHP 2024/05/23 15:44:10





ENTREPRISE

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA ASSOCIATION

Cette attestation, valable pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.
Elle ne remplace pas les Conditions particulières du contrat.

Fait le 23/05/2024
à RUEIL MALMAISON

L'Assureur,



AM56 - (1/2023)

PRM035VXXHP 2024/05/23 15:44:10



MMA IARD Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 126

Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

MMA IARD

Société anonyme, au capital de 537 052 368 € entièrement versé
RCS Le Mans 440 048 882

MMA Vie Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 118

MMA VIE

Société anonyme, au capital de 144 386 938 € entièrement versé
RCS Le Mans 440 042 174

IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT